

**Communiqué aux élèves et aux parents
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**INFORMATIONS IMPORTANTES SUR
LES MESURES PRÉVENTIVES LIÉES AU CORONAVIRUS**

Rivière-du-Loup, le 13 mars 2020 — Nous savons que vous êtes tous préoccupés par la situation du Coronavirus. Aussi, à la suite des mesures annoncées par le gouvernement du Québec le 12 mars 2020, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite vous informer qu’elle appliquera les directives suivantes à compter de ce jour :

MAINTIEN DES ACTIVITÉS HABITUELLES

Les élèves sont tenus de poursuivre leurs activités scolaires habituelles. Certaines activités parascolaires pourraient être reportées ou annulées. Quiconque s’absente autrement qu’en respect des modalités qui suivent seront considérés comme absents de l’école et devront motiver cette absence comme à l’habitude.

INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS DE 250 PERSONNES ET PLUS À L’INTÉRIEUR

Le gouvernement du Québec a interdit, le 12 mars 2020, tous les rassemblements intérieurs de 250 personnes et plus dans la même pièce.

Aussi, la direction de l’établissement doit mettre en place des mesures temporaires afin d’éviter que des élèves et du personnels soient rassemblés en groupes de 250 personnes ou plus dans un même local de l’un de ses établissements.

MESURES D’HYGIÈNE

Des mesures d’hygiène additionnelles seront encouragées et diffusées largement dans les établissements scolaires, sur le site Web de la commission scolaire et dans les médias sociaux. Nous invitons les parents et les élèves à en prendre connaissance et les appliquer dans leurs activités quotidiennes.

**Tousser dans votre coude
Jetez vos mouchoirs
Lavez vos mains**

Vous pouvez aussi obtenir plus d’information sur le site web du gouvernement au
<https://www.quebec.ca/coronavirus>.

VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DU PAYS

Tout voyage à l'extérieur du Canada à des fins scolaires est annulé, notamment : voyages et sorties scolaires, stages, échanges étudiants, compétitions, etc. L'accueil d'élèves en provenance de l'étranger est également suspendu. La directive ministérielle interdisant au personnel scolaire de voyager à l'extérieur du pays, à des fins professionnelles, rend impossible l'accompagnement de ces élèves.

L'élève qui entreprendrait quand même ce voyage le fait à ses risques et périls et sous l'entière responsabilité et supervision de ses parents. Il ne peut bénéficier des mesures d'accompagnement mis en place à l'intention des élèves mis en isolement obligatoire.

ÉLÈVE DE RETOUR DE VOYAGE AVANT LE 12 MARS

Tout élève ayant voyagé récemment à l'extérieur du pays et étant **revenu au Canada, avant le 12 mars 2020**, doit se présenter à l'école et en aviser son enseignant titulaire.

Si l'un des symptômes suivant se présente dans les 14 jours de son retour, l'élève et ses parents doivent contacter Info-Santé, au 1-877-644-4545, et suivre les consignes données par le réseau de la santé.

S'il s'absente de l'école en conséquence de ces consignes, il doit en aviser son enseignant titulaire.

Symptômes à surveiller :

Fièvre

Toux

Difficultés à respirer

ÉLÈVE DE RETOUR DE VOYAGE À COMPTER DU 12 MARS

Tout élève ayant voyagé récemment à l'extérieure du pays et étant **revenu au Canada, à compter du 12 mars 2020**, doit demeurer à la maison pour une période d'isolement obligatoire de 14 jours et en aviser son enseignant titulaire.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES MIS EN ISOLEMENT OBLIGATOIRE

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite que l'élève qui demeure à la maison en raison d'un isolement obligatoire bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi scolaire.

Des consignes quant aux leçons et devoirs à la maison lui seront communiquées ultérieurement.

ÉLÈVES DONT LES PARENTS ONT VOYAGÉ À L'EXTÉRIEUR DU PAYS

Lorsque les parents d'un élève ont voyagé à l'extérieur du pays, ceci ne constitue par un cas de retrait automatique de l'élève, s'il n'a pas participé à ce voyage.

Toutefois, si l'un des symptômes (fièvre, toux, difficultés à respirer) se présente dans les 14 jours du retour de ses parents, l'élève et ses parents doivent contacter Info-Santé, au 1-877-644-4545, et suivre les consignes données par le réseau de la santé.

Pour plus d'information sur les mesures appliquées par la commission scolaire, vous êtes invités à consulter notre [page dédiée à ces mesures préventives](#).

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS:
Une responsabilité collective

Mise en œuvre des protocoles en milieux de soins

Adoption des mesures d'hygiène reconnues

Québec.ca/coronavirus

Votre gouvernement

Québec

Crédit: www.foto.com/Photo, Google, Shutterstock

13/03/2020 14:15